



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00189

Numéro SIREN : 809 136 922

Nom ou dénomination : GROUPE 3 I D

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002863

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**



633229

Dénomination : GROUPE 3 I D
Adresse : Zone Artisanale les Plaines rue Mordecet 26320 Saint-marcel-les-valence -FRANCE-
n° de gestion : 2015B00189
n° d'identification : 809 136 922

n° de dépôt : A2015/002863
Date du dépôt : 19/05/2015

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
15/05/2015



633229

156189

2863

DEPOSE AU
DE COMMERCE

19 MAI 2015

Françoise BOUCHER
69 Avenue De Lattre De Tassigny
26000 VALENCE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Téléphone : 04.75.43.71.89
Télécopie : 04.75.43.72.23
Mail : francoise.boucher@9business.fr

APPORTS DE TITRES

Société bénéficiaire SAS GROUPE 3 ID - Apport de titres SAS 3 ID RENOVATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT

Madame, Messieurs les associés de la société SAS GROUPE 3 ID,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par l'unanimité des associés de la société en date du 22 AVRIL 2015, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Jean FALETTTO, Madame Margaret DUFILS et la société YVARS INVESTISSEMENTS dans le cadre de l'augmentation de capital de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

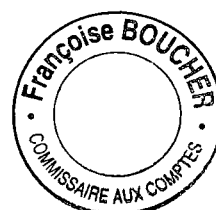
L'apport envisagé est décrit dans les projets de contrats d'apport en nature, signés par les personnes physiques Monsieur Jean FALETTTO et Madame Margaret DUFILS et le représentant de la société YVARS INVESTISSEMENTS Monsieur Philippe YVARS, apporteurs concernés.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport. Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Synthèse
4. Conclusion.



1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Jean FALETTO, Madame Margaret DUFILS et la société YVARS INVESTISSEMENTS dans le cadre de l'augmentation de capital de la société GROUPE 3 ID vise à regrouper l'ensemble des titres qu'ils détiennent ou contrôlent dans la société 3 ID RENOVATION.

1.2. Présentation des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques et personne morale apporteurs

L'augmentation de capital de la société GROUPE 3ID va être constituée par l'apport des titres de la société 3 ID RENOVATION détenus par :

- Monsieur Jean FALETTO, demeurant 19 Avenue du Champs de Mars à VALENCE 26000 ;
- Madame Margaret DUFILS, demeurant 19 Avenue du Champs de Mars à VALENCE 26000 ;
- La société par actions simplifiée YVARS INVESTISSEMENTS représentée par Mr Philippe YVARS actionnaire unique et Président, dont le siège est 20 Rue Alphonse Daudet à VALENCE 26000 ;

1.2.2. Société bénéficiaire : la société par actions simplifiée GROUPE 3 ID

Conformément au projet de l'assemblée générale extraordinaire, il est prévu une augmentation de capital par voie d'apport en nature.

1.2.3. Société 3 ID RENOVATION dont les titres sont apportés

La société 3 ID RENOVATION est une société par actions simplifiée au capital social de 72 000 €, dont le siège social est sis Quartier Les Plaines, Zone d'activités, 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE.

Son capital, composé de 72 000 actions de 1€ de valeur nominale, est détenu par :

- Monsieur Jean FALETTO : 10 314 actions ;
- Madame Margaret DUFILS : 10 314 actions ;
- La société YVARS INVESTISSEMENTS : 13 752 actions ;
- La société 3 ID : 37 620 actions ;

La société 3 ID RENOVATION a pour objet les travaux de finition de tous bâtiments, démolition, rénovation, maçonnerie générale, aménagements installation. Elle est inscrite au registre du commerce de ROMANS sous le numéro 435348032 en date du 10 avril 2001.



1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans les projets de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport :

Date d'effet et condition suspensive:

L'apport prendra effet à la date de l'assemblée générale de l'assemblée générale extraordinaire de la société GROUPE 3 ID qui approuvera l'apport étant précisé qu'une assemblée générale sera convoquée à cette fin avant le 28 mai 2015. Cette approbation constitue l'unique condition suspensive de l'apport.

Régimes juridique et fiscal adoptés :

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-47 du code de commerce.

Les apporteurs personnes physiques entendent bénéficier des dispositions de l'article 150-OB du code général des impôts, et l'apporteur personne morale de l'article 210B du code général des impôts.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport donnera lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 810 du code général des impôts.

1.3.2. Rémunération de l'apport

En rémunération des apports, évalués à la somme totale de 1 432 613 € il sera attribué

- à Monsieur Jean FALETTTO 429 784 parts,
 - à Madame Margaret DUFILS 429 784 parts,
 - et à la société YVARS INVESTISSEMENTS 573 045 parts
- de la société GROUPE 3 ID d'une valeur nominale de 1€ chacune.

1.3.3. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

La valeur des apports a été déterminée par les parties sur la base d'un rapport d'évaluation établi par l'expert-comptable, reposant sur la mise en œuvre d'une analyse multicritères.

1.4.2. Description de l'apport

Les titres de la société 3 ID RENOVATION, dont l'apport est envisagé à titre d'augmentation du capital de la société GROUPE 3 ID ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 3 000 240 €, soit 41.67 € par action. Ainsi :

– 10 314 actions de la société 3 ID RENOVATION seront apportées par Monsieur Jean FALETTTO pour 429 784.38 € arrondi à 429 784 € ;

– 10 314 actions de la société 3 ID RENOVATION seront apportées par Madame Margaret DUFILS pour 429 784.38 € arrondi à 429 784 € ;



– 13 752 actions de la société 3 ID RENOVATION seront apportées par la société YVARS INVESTISSEMENTS pour 573 045.84 € arrondi à 573 045 € ;

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- pris contact avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de contrat d'apport ;
 - vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
 - consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
 - vérifié que les états financiers de la société 3 ID RENOVATION ont été certifiés sans réserve au 31 décembre 2013, date de clôture du dernier exercice social ;
 - pris connaissance de l'activité de la société 3ID RENOVATION au regard du bilan clos le 31 décembre 2014 non encore certifié par le commissaire aux comptes ;
 - examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties au regard du rapport d'évaluation transmis par l'expert-comptable ;
- Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société 3 ID RENOVATION me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 15 mai 2015.

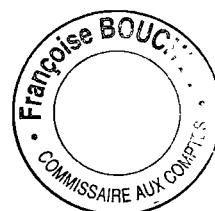
2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par deux personnes physiques et une personne morale.

Aux termes du projet de contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société 3 ID RENOVATION en tant que valeur d'apport. Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par les apporteurs des actions de la société 3 ID RENOVATION objet du présent apport.



2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 47.75 % du capital de la société 3 ID RENOVATION.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées notamment sur la rentabilité de la société 3 ID RENOVATION, sa performance économique, financière et sur l'évaluation de son patrimoine.

2.4.3. Valorisation de la société 3 ID RENOVATION

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai vérifié la pertinence de l'évaluation multicritères effectuée par l'expert-comptable et remise aux parties intéressées.

3. SYNTHÈSE

Les valorisations ressortant de ces différentes approches confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1 432 613 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à VALENCE

Le 15 Mai 2015

MME Françoise BOUCHER

Commissaire aux apports

